

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

231 Norme «Construction en bois – prestations et fournitures» (révision de la norme 164/7, édition de 1981, à paraître au début de 1990).

En élaboration

220 Norme «Ouvrages en béton coulé sur place, non armé, armé, précontraint – prestations et fournitures» (révision de l'édition de 1975).

Normes du bâtiment

Publication 1989

240 Norme «Ouvrages en métal» (révision de la norme 130).

251 Norme «Chapes flottantes» (révision de la norme 134).

252 Norme «Revêtements de sols industriels sans joints» (révision de la norme 134).

256 Norme «Plafonds suspendus en éléments préfabriqués» (révision de la norme 168).

318 Norme «Aménagements extérieurs» (révision de la norme 141).

342 Norme «Protection des baies contre le soleil et les intempéries» (révision de l'édition de 1976).

En voie de publication

257 Norme «Travaux de peinture» (révision de la norme 127, procédure de recours, à paraître en été 1990).

329 Recommandation «Façades légères» (nouveau, à paraître au début de 1990).

343 Norme «Portes» (nouveau, procédure de recours, à paraître en été 1990).

En élaboration

242 Norme «Crépissages et travaux de plâtrerie» (révision de l'édition de 1978).

Isolations

En voie de publication

273 Recommandation «Asphalte coulé dans le bâtiment» (nouveau, à paraître au début de 1990).

Travail préparatoire

270 Norme «Isolations plastiques – prestations et fournitures» (révision de la norme 170, édition de 1970).

Essai des matériaux

En élaboration

280 Norme «Lés d'étanchéité en matière synthétique» (révision de l'édition de 1983 et adaptation aux normes européennes).

281 Norme «Lés d'étanchéité de bitume polymère – performances exigées et essai des matériaux» (révision de l'édition de 1983, reprise et révision de la norme SNV 556001).

284 Norme «Performances et essais de masses d'étanchéité» (nouveau).

285 Norme «Performances et essais de profilés d'étanchéité» (nouveau).

291 Recommandation «Méthode pour déterminer la teneur en chlorure et la profondeur de pénétration de la carbonatation» (nouveau, à paraître comme recommandation 162/2 et 162/3, printemps 1990).

Energie et installations du bâtiment

Publication 1989

370/21 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement mécaniques» (nouveau).

380/1 Recommandation «L'énergie dans le bâtiment» (nouveau).

370/11 Norme «Ascenseurs hydrauliques» (révision de la norme 106, édition de

1960, et adaptation à EN 81-2, à paraître printemps 1990).

En voie de publication

370/20 Norme «Ascenseurs pour le transport des marchandises, chargement et déchargement manuels» (révision de la norme 106, édition de 1960, consultation terminée).

380/3 Recommandation «Isolation thermique des conduits et réservoirs» (nouveau, consultation terminée).

382/1 Recommandation «Installations de climatisation – exigences techniques» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

382/2 Recommandation «Règles pour le calcul des charges frigorifiques» (nouveau).

382/3 «Installations de climatisation – preuve de la nécessité» (nouveau, en consultation prolongée jusqu'à fin 1991).

384/1 Norme «Installations de chauffage central à eau chaude» (révision de l'édition de 1982, consultation terminée).

385/3 Norme «Installations de production d'eau chaude dans les bâtiments» (révision de l'édition de 1979, consultation terminée).

Sections

SVIA

Assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs

Cette assemblée aura lieu le *vendredi 23 février 1990 à 17 h 30, à l'Hôtel Hyatt Continental à Montreux (97, Grand-Rue) au Salon Debussy.*

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 février 1989.
2. Rapport présidentiel.
3. Elections au comité du groupe:
Le comité propose de réélire pour une période de deux ans M. *Michel Joye*, ingénieur civil.
Pour succéder à MM. *Rémy Jaquier*, ingénieur géomètre, *Michel Lugeon* et *Eric Pointet*, ingénieurs civils, qui arrivent au terme de leur mandat, le comité propose d'élire MM. *Martial Chablotz*, ingénieur civil, *Jean-Louis Graf*, ingénieur civil, *Nicolas Houlmann*, ingénieur mécanicien, et *Claude-Alain Vuillerat*, ingénieur géomètre.
4. Election du président:
Pour succéder à M. *Rémy Jaquier*, président sortant, le comité propose d'élire M. *Michel Joye*, ingénieur civil.
5. Présentation des nouveaux membres ingénieurs admis en 1989.
6. Propositions individuelles et divers.
– Information sur l'action «Nouvelles technologies».

Après la partie statutaire, M. *Geo Bétrisey*, économiste, présentera une conférence sur le thème «Réseau technologique et scientifique». A 19 heures, l'apéritif sera offert à tous les membres présents; le repas sera servi dès 20 heures (Fr. 45.– y compris 3 dl de vin et 1 café).

Le coin de la rédaction

Point final

Quand les moyens justifient la fin

Il y a quelques semaines, une émission de la télévision romande tentait de faire le point sur l'enchaînement des circonstances qui ont conduit au dépassement massif des coûts prévus pour la restauration du château de Prangins. Relevons au passage que nos confrères de la télévision ont eu plus de chance que nous; nous essayons depuis plus d'un an d'obtenir de la part de tous les protagonistes de cette affaire qu'ils exposent leur point de vue dans nos colonnes. En vain.

Au-delà de cette embrouille médiatique, l'émission en question a fort bien illustré l'indifférence du monde politique à l'égard de la culture. Faire revivre une demeure ancienne ne justifie pas la rigueur dont savent parfois faire preuve nos élus. On a laissé d'innombrables commissions et fonctionnaires, fédéraux et cantonaux, batifoler dans un château apparemment passé en peu d'années de l'état d'immeuble solide et sain à celui de coûteuse ruine. «C'est la faute à pas de chance!» serait-on tenté de s'écrier devant ce trou de plus de 50 millions de francs.

Aujourd'hui, cette rallonge est présentée comme un précieux gage de la reconnaissance culturelle de la Suisse romande par nos Confédérés alémaniques: comment exprimer convenablement notre reconnaissance devant une telle solidarité confédérale???

Passons sur l'incompétente accumulation de compétences qu'il a fallu pour en arriver là et évoquons l'erreur fondamentale commise au départ, une fois de plus, pourrait-on soupçonner. Même notre pays, au passé moins prestigieux que ses grands voisins, compte de nombreux immeubles anciens, chers à notre cœur ou à notre raison. Les circonstances qui les ont vus naître appartiennent au passé, de même que leur affectation. Pour les rendre à la vie, il ne suffit pas de restaurer des enveloppes, il faut leur conférer un rôle. En songeant à une «filiale» du Musée national pour assurer l'avenir du château de Prangins, les cantons de Genève et de Vaud ont adopté une solution de facilité (proposée auparavant et plus tard pour bien d'autres carcasses malades). On ne dénombre que 200 000 visiteurs par an au Musée national de Zurich (Musée des transports de Lucerne: 600 000), au cœur d'une grande ville, à côté de la gare: quelle fréquentation justifiera les 80 millions investis à Prangins, dans un site dont le calme – et non l'accessibilité – est la vertu principale? La conservatrice de Prangins passera moins d'années à diriger le musée qu'à en arpenter le chantier et à en peaufiner les plans. Saura-t-on en tirer la leçon, à savoir que la «promotion» au statut de musée ne suffit pas à justifier le sauvetage d'un monument trop longtemps laissé en butte aux assauts du temps?

Jean-Pierre Weibel